

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1281 accordant un congé administratif de neuf mois à M. Ratsimbarivony (Jacques)

n° 1281

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1950

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro
31 décembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1944

Vu le décret du 2 mars 1944 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux ou locaux

Vu le décret du 3 juillet 1944 portant règlement sur les déplacements et passages des fonctionnaires des services coloniaux ou locaux et les textes subséquents

Vu le certificat de visite-n° 3 établi par le Conseil de santé du territoire le 24 octobre 1950

Vu la demande de congé formulée par M. Ratsimbarivony (Jacques) le 14 septembre 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er — Un congé administratif de neuf mois est accordé à M. Ratsimbarivony (Jacques), ouvrier d'art de 13 classe du cadre local des travaux publics.

Art. 2

— Une réquisition de passage pour se rendre à Madagascar par voie maritime lui sera délivrée ainsi qu'à son épouse. L'intéressé appartient au groupe IV.

Art. 3

— L'intéressé est licencié pour compter de la date d'expiration de son congé pour inaptitude physique.

Art. 4

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.